



Année scolaire

contact.education@ville-guebwiller.fr
03.67.46.02.76

DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

Note importante

- Les parents ou tuteurs renseignent la demande
- Le Maire de la commune de résidence donne un AVIS et transmet la demande au Maire de la commune d'accueil pour DÉCISION
- Le maire de la commune d'accueil notifie sa décision à la famille.

Mr, Mme

agissant en qualité de père mère tuteur (cochez la case correspondante)

domicilié(e)

Téléphone : e-mail :

NOM et Prénom de L'ÉLÈVE.....

né(e) le à Garçon Fille cochez la case correspondante

Domicile au moment de la rentrée scolaire

École fréquentée actuellement classe suivie monolingue bilingue
(cochez la case correspondante)

École dans laquelle devrait être scolarisé l'enfant

La famille sollicite une dérogation de secteur scolaire pour l'admission de l'enfant dans l'école ci-après

école : classe : monolingue bilingue
(cochez la case correspondante)

Préciser le motif et joindre toutes pièces justificatives nécessaires (certificat médical, attestation domicile, attestation de garde de l'enfant, etc.)

A le
Signature des parents ou du tuteur

AVIS du maire de la commune de résidence :

Date, signature et cachet de la mairie

DÉCISION du maire de la commune d'accueil :

Date, signature et cachet de la mairie

N.B. : La dérogation de secteur, si elle est accordée, l'est toujours sous réserve de places disponibles dans l'école demandée.